

LA RÉPUTATION ENVIRONNEMENTALE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRODUITS FORESTIERS

L'industrie canadienne des produits forestiers est déterminée à apporter sa contribution à la poursuite des efforts mondiaux contre les changements climatiques. En octobre 2007, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) annonçait son engagement à atteindre la neutralité en carbone d'ici 2015, sans achat de crédits compensatoires.

Compte tenu d'un taux de déforestation virtuellement nul et de plus de forêts d'origine, de forêts protégées et de forêts certifiées par une tierce partie que tout autre pays, ainsi que d'une réglementation forestière parmi les plus strictes dans le monde, le Canada est un chef de file en matière d'environnement. Son industrie des produits forestiers présente un excellent dossier au plan du recyclage et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La forêt boréale

Le Canada abrite environ 30 % de la forêt boréale dans le monde. La majeure partie de la forêt boréale canadienne n'a jamais été foulée et n'a pas fait l'objet d'activités économiques, mais il s'agit d'une ressource précieuse. La conservation de la forêt boréale est donc un facteur clé dans l'engagement de l'industrie au chapitre du développement durable.

- 80 % des territoires forestiers canadiens sont en milieu boréal; 70 % n'ont pas été foulés.
- L'APFC et l'Initiative boréale canadienne ont signé une entente de planification de la conservation – la première du genre – en 2006, incitant les deux organismes à une planification complète avant les activités de développement.
- L'APFC a cartographié 20 % de tous les territoires canadiens alloués et 25 % de tous les territoires boréaux alloués pour évaluer leur état en ce qui a trait à la conservation (c.-à-d. pour déterminer la superficie qui ne convient pas à la récolte ou qui est aménagée à des fins de conservation particulières).

Les sociétés membres de l'APFC souscrivent à ces cinq principes de développement durable :

- I. Récolter légalement
- II. Régénérer rapidement
- III. Réduire les déchets et appuyer la récupération et le recyclage
- IV. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la lutte aux changements climatiques
- V. Être ouvert à l'examen indépendant des pratiques d'aménagement forestier

Récolter légalement

- Le taux de déforestation du Canada est inférieur à 0,02 % et est principalement dû à l'agriculture, au développement urbain, aux transports, aux activités récréatives et à l'hydroélectricité.
- Selon la loi, toutes les forêts récoltées sur les terres publiques canadiennes doivent être bien régénérées.
- Le Canada comprend la plus grande superficie de forêts protégées dans le monde, soit 40 millions d'hectares.

Régénérer rapidement

- Le taux net de déforestation est nul.
- Le Canada conserve 90 % de son couvert forestier d'origine (la majeure partie du reste a été perdue au profit de l'agriculture).
- Au Canada, le ratio des arbres plantés par rapport aux arbres récoltés est de 3 pour 1.
- On plante environ 650 millions de semis chaque année au Canada.

Réduire les déchets et appuyer la récupération et le recyclage

- L'intensité de la consommation d'eau des usines de pâtes et papiers des membres de l'APFC a diminué de près de 6 % entre 2005 et 2007, pour une réduction totale de près de 20 % depuis 1999.
- En 2003, les membres de l'APFC s'engageaient à faire passer le taux de récupération du papier au Canada à 55 % d'ici 2012. En 2008 déjà, 65 % de tout le papier et des emballages de papier consommés au Canada étaient recyclés, dépassant ainsi de 10 % la cible fixée.
- Entre 1999 et 2007, les émissions totales de particules par tonne de production ont diminué de 65 %.
- Entre 1999 et 2007, la quantité de soufre réduit total (SRT) émise par tonne de production a diminué de 60 %.
- Le pourcentage de la fibre récoltée qui est transformée en produits utiles est passé de 61 % en 1970 à près de 90 % en 2006. Les 10 % restants (écorce et résidus de la transformation du bois massif et des procédés de mise en pâte) sont en grande partie utilisés comme combustible à base de biomasse.
- L'utilisation de résidus de transformation à des fins énergétiques a permis de diminuer les matériaux envoyés à l'enfouissement de 40 %.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la lutte aux changements climatiques

Les membres de l'APFC atteindront la **neutralité en carbone** dans toute la chaîne d'approvisionnement sans achat de crédits compensatoires d'ici 2015.

- La biomasse forestière comble maintenant 60 % des besoins en énergie de l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Notre objectif est d'atteindre 100 %.
- La bioénergie représente maintenant plus de 55 % de l'énergie totale utilisée dans l'industrie forestière.
- De 1980 à 2002, la production de pâtes et papiers s'est accrue de 30 %, l'énergie consommée a augmenté de 23 %, mais les émissions de gaz à effet de serre sont restées inchangées.
- La réduction des émissions de GES depuis 1990 dans les usines de pâtes et papiers équivaut à 57 %, soit 10 fois la cible de Kyoto.

Être ouvert à l'examen indépendant des pratiques d'aménagement forestier

La certification offre une preuve objective de la planification et des pratiques d'aménagement forestier durable à l'échelle de la forêt. La certification est conçue pour garantir aux consommateurs que les produits qu'ils achètent sont tirés de forêts qui dépassent la conformité à la réglementation et sont aménagées selon des normes environnementales et sociales élevées.

- Le Canada abrite plus de 40 % des forêts certifiées dans le monde, soit près de 150 millions d'hectares. Sa superficie de forêts boréales certifiées est trois fois plus grande que le total des territoires certifiés de tout autre pays.

- Le Canada compte près de 150 millions d'hectares certifiés selon les trois normes de certification de l'aménagement forestier durable en usage au Canada : celles de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Forest Stewardship Council (FSC) et de la Sustainable Forestry Initiative (SFI). De cette superficie, 66 % est attribuable aux membres de l'APFC.
- Le Canada regroupe plus de la moitié des certifications reconnues par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), un programme international, et le quart des certifications FSC dans le monde.
- Seulement 10 % des forêts du monde sont certifiées.